

7. Autres apports de l'écoSolution pour votre entreprise (contribution au chiffre d'affaires, réduction des coûts, part de marché, notoriété de l'entreprise...) :

8. Date prévue de mise en œuvre ou de commercialisation de l'écoSolution : _____

9. Quelles sont les différents domaines d'application envisageables de votre écoSolution ? _____

10. Si l'écoSolution a fait l'objet d'une démarche d'éco-labellisation (Afnor, Éco-label européen...), précisez laquelle :

11. Sinon, souhaitez-vous engager ce type de démarche ? _____

12. Si l'écoSolution a fait l'objet d'une protection juridique (dépôt de brevet, de marque, enveloppe Soleau...), précisez laquelle :

13. Quels investissements le développement de l'écoSolution a-t-il nécessités ?

14. Quelles autres actions l'entreprise conduit-elle en faveur de la protection de l'environnement ?

**Votre démarche vous tient à cœur et vous voudriez nous en dire plus ?
Vous pouvez joindre en annexe des documents qui seront les bienvenus (10 pages au maximum).**

Je postule au Top écoSolution et certifie l'exactitude des informations portées ci-dessus.

Nom et qualité du signataire :

Signature :

Ils participent au jury :



LES TOPS DE L'ENTREPRISE

DOSSIER DE CANDIDATURE

➔ Top ÉcoSolution
Pourquoi pas vous ?

www.le-loir-et-cher.fr

Les Tops de l'entreprise

Top ÉcoSolution en Loir-et-Cher

Le Conseil général du Loir-et-Cher, *la Nouvelle République du Centre-ouest* et la Chambre de commerce et d'industrie de Loir-et-Cher organisent, en décembre, la soirée des Tops de l'entreprise. Cette manifestation est destinée à promouvoir le rôle des acteurs économiques du département et à distinguer les entreprises les plus dynamiques. Lors de cette soirée, les lauréats reçoivent un trophée et leur démarche est mise à l'honneur.

Qu'est ce que le Top "ÉcoSolution" ?

Ce prix s'adresse aux entreprises inscrites au registre du commerce et des sociétés ou ayant une activité commerciale issue de l'agriculture (hors production primaire). Il récompense l'entreprise qui a développé :

- **une démarche originale** réduisant l'impact environnemental d'une activité
- ou **un produit** qui, tout en répondant par ses **performances** aux besoins du marché, génère moins d'impact sur **l'environnement** tout au long de son cycle de vie.

La démarche ou le produit récompensé devra avoir été finalisé au cours des deux années précédentes.

Comment est désigné le lauréat ?

Sur la base des informations du présent dossier de candidature, le jury sélectionnera dans un premier temps une liste de dossiers parmi les plus remarquables. Une visite des entreprises présélectionnées sera ensuite organisée dans la mesure du possible. Les lauréats seront désignés à l'issue d'une nouvelle concertation du jury.

Qui compose le jury ?

- les organisateurs : le Conseil général, *la Nouvelle République du Centre-ouest* et la Chambre de commerce et d'industrie
- leurs partenaires :
 - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe)
 - Oséo Anvar
 - Agence de l'eau
 - Direction régionale de l'environnement Centre
 - Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher
 - Agglopolys
 - Université François-Rabelais
- l'entreprise lauréate du Top Écosolution de l'année précédente.

Quels sont les critères de sélection du produit ou de la démarche ?

- l'originalité et le caractère exemplaire ou audacieux de la démarche,
- la pertinence au regard de la stratégie d'entreprise et de son marché,
- la cohérence de l'engagement de l'entreprise dans la protection de l'environnement (implication du personnel, prise en compte dans les différentes facettes de son activité).

Retournez votre dossier de candidature avant le 15 septembre à l'adresse suivante :

Conseil général de Loir-et-Cher
Mission Conférence départementale de l'économie
Hôtel du Département - Place de la République
41020 Blois Cedex

Le lauréat bénéficiera :

- de la communication mise en œuvre à l'occasion des Tops de l'entreprise (presse et radio, clip d'entreprise, publi-reportage...),
- d'une insertion publicitaire dans un magazine de sa spécialité,
- d'un soutien financier du Conseil général pour une action (dans l'année qui suit la remise du prix) contribuant à la reconnaissance du produit primé (participation à un salon, homologation, éco-labellisation...).

Pour toute information complémentaire, envoyez un courriel à : tops-entreprise@cg41.fr

Contact : Marina Van den Brouque – Tél. 02 54 58 43 81 – Fax 02 54 58 43 32

Entreprise candidate

Raison sociale : _____

N°RCS : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Activité / Savoir-faire : _____

Effectif : _____ au (précisez la date) _____

Société mère éventuelle : _____

Dirigeant Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____ Courriel : _____

Tél : _____ Fax : _____

La démarche ou le produit constituant l'écoSolution

1. Intitulé du produit ou de la démarche : _____

2. Motivations et description : _____

3. Originalité de votre écoSolution _____

4. Principales contraintes rencontrées : _____

5. Personnel impliqué dans la démarche ou le développement du produit : _____

6. Réductions d'impact environnemental obtenues : _____

